



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 29 AOÛT 2022

Nos références : DPRA/2022/06/627 (MEFR)
2022-0257972/DGA (MEAE)

Objet : Tripode

Madame, Monsieur,

Au cours de votre carrière, vous avez travaillé pour les ministères financiers, au Trésor public ou à l'INSEE, ou pour le ministère des affaires étrangères dans l'immeuble « le Tripode » à Nantes, vous exposant ainsi à l'amianté utilisé dans la construction de ce bâtiment.

Depuis 1992 dans un premier temps, et depuis 2005 dans le cadre d'une étude épidémiologique, un suivi médical périodique vous a été proposé par le service de médecine de prévention de votre ministère. Depuis 2014, il a lieu tous les 5 ans.

Il est important que vous poursuiviez ce suivi médical et que vous répondiez aux invitations qui vous sont faites de manière à pouvoir détecter éventuellement une maladie en lien avec l'amianté et faire alors reconnaître les droits qui en découlent.

*

Nous souhaitons également vous informer qu'en accord avec l'intersyndicale Tripode, les deux ministères ont décidé de réexaminer les conditions de réalisation de l'étude épidémiologique effectuée depuis l'origine par le cabinet « SEPIA Santé ». Dans l'attente d'un nouveau volet de celle-ci, les données existantes ont été reprises en gestion directement par le service de médecine de prévention des ministères économiques et financiers, garantissant ainsi la confidentialité de vos données de santé. Ce changement de gestionnaire implique, en vertu des règles européennes de protection des données, qu'une nouvelle notice d'information vous soit adressée.

Vous trouverez donc joint à cette lettre :

- La nouvelle notice d'information sur les données de l'étude épidémiologique Tripode
- Un résumé des résultats de l'étude menée jusqu'à présent
- Deux logigrammes (actifs et retraités) pour vous aider dans le cadre d'une éventuelle demande de reconnaissance de maladie professionnelle en lien avec l'amianté.
- Une lettre de l'intersyndicale Tripode


Par ailleurs, ces informations synthétiques sont complétées par un « questions-réponses » qui est disponible en accès libre sur le site de l'action sociale des ministères économiques et financiers (département Loire-Atlantique) :

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/page-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/44-loire-atlantique.html>

Si l'ensemble de ces informations ne répondait pas à vos interrogations ou ne paraissait pas adapté à votre situation, vous êtes invité(e) à vous rapprocher de votre dernier service de ressources humaines ou du médecin du travail que vous avez rencontré au cours de votre suivi médical. Ils pourront vous aider et vous conseiller. Vous pouvez également contacter les organisations syndicales qui sont à même de vous accompagner dans vos démarches.

Nous appelons votre attention sur l'intérêt qui s'attache à votre participation au suivi. Outre le bénéfice individuel que vous pouvez en retirer, les données collectées permettront d'affiner au plan collectif les enseignements déjà dégagés à ce jour.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Marie-Anne BARBAT-LAYANI
Secrétaire générale
des ministères économiques et
financiers



Hélène TRÉHEUX-DUCHÊNE
directrice générale
de l'administration et de la
modernisation